

Fiche n°298 - Mai 2008

L'accès à l'avortement en Afrique et en Amérique latine : un problème de santé publique et d'inégalité sociale

Dans de nombreux pays du Sud, l'avortement est un grave problème de santé publique et un révélateur de nombreuses injustices sociales. En Amérique latine, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que 3,7 millions de femmes ont recours chaque année à des avortements à risque. En Afrique, elles seraient 4,2 millions à mettre leur vie en danger pour interrompre une grossesse. Afin de mieux comprendre la situation de l'avortement dans des pays où cet acte reste souvent illégal ou d'un accès très restrictif, une équipe associant l'IRD et « El Colegio de Mexico » a réalisé une revue de la littérature scientifique publiée depuis le début des années quatre-vingt-dix jusqu'à nos jours. En Afrique et en Amérique-Latine, l'accessibilité des femmes à l'avortement sans risque et la législation dans ce domaine ne se sont guère améliorées au cours des quinze dernières années. Cette analyse met par ailleurs en évidence des problèmes d'injustice et d'inégalité d'accès à cette pratique, les femmes des classes sociales défavorisées ayant recours à des avortements clandestins à risque, contrairement à celles des milieux aisés.



Groupe de féministes militant pour la dépénalisation de l'avortement à Los Lagos (Chili).

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 3,7 millions d'avortements à risque surviennent chaque année en Amérique Latine et dans la Caraïbe, soit près d'un avortement pour trois naissances vivantes. En Afrique, où 99% de ces actes se déroulent dans l'illégalité, le nombre d'avortements à risque est estimé à 4,2 millions, soit un avortement pour sept naissances vivantes. Afin de mieux cerner l'évolution de la situation sur ces deux continents, une équipe associant l'IRD et « El Colegio de Mexico » a analysé les résultats de nombreuses études, menées depuis le début des années quatre-vingt-dix, abordant cette question sous l'angle des sciences sociales (profil des femmes concernées par l'avortement, conséquences pour leur santé et leur vie sociale, rôle des hommes...). Elles ont également analysé la législation en matière de droit à l'avortement, son évolution au cours des 15 dernières années et les débats engagés autour de ces questions. Alors qu'en Amérique latine et dans la Caraïbe, le cadre législatif de l'avortement reste très restrictif, il l'est encore davantage dans les pays d'Afrique où il s'appuie

sur des lois datant de l'époque coloniale. Du fait des lourdes sanctions légales et sociales qu'encourent les femmes qui décident d'avorter dans des pays où cette pratique, si elle n'est pas totalement interdite, demeure d'un accès limité, les données dans le domaine de l'avortement restent parcellaires car très difficiles à obtenir. Sur le continent latino-américain, à l'exception d'une étude initiée dans les zones urbaines colombiennes, les enquêtes de grande ampleur menées sur des échantillons représentatifs de la population font défaut. En Afrique, où la question de l'avortement reste absente du débat public, les quelques études réalisées auprès de femmes le plus souvent victimes de complications médicales, montrent une augmentation particulièrement marquée de la pratique dans les zones urbaines. Aujourd'hui, bien qu'aucun des 53 pays du continent africain n'interdise totalement l'avortement, seuls le Cap Vert, la Tunisie et l'Afrique du Sud autorisent cette pratique à la demande de la femme. Depuis la Conférence du Caire de 1994, au cours de laquelle les pays africains se sont engagés à respecter les droits

© Foro Red de Salud y Derechos Sexuales y Reproductivos

Pour en savoir plus

CONTACT :

AGNÈS GUILLAUME

CEPED Unité mixte de
recherche Paris
Descartes-INED-IRDAdresse : CEPED
UMR 196
221 Boulevard Davout
75020 Paris
Tel : (0)1 78 94 98 73
agnes.guillaume@ird.fr**RÉFÉRENCES :**AGNÈS GUILLAUME,
SUSANA LERNER,
**L'avortement en
Amérique latine et
dans la Caraïbe, une
revue de la littérature
des années 1990 à
2005 (CD rom)**, Ceped,
décembre 2007
http://www.ceped.org/cdrom/avortement_ameriquelatine_2007AGNÈS GUILLAUME,
**Bibliographie sur
l'avortement en Afrique**,
Ceped, 2006
http://www.ceped.org/article.php3?id_article=28AGNÈS GUILLAUME avec la
collaboration de WILLIAM
MOLMY, **L'avortement
en Afrique, une revue
de la littérature des
années 1990 à nos
jours**, Ceped, 2004**MOTS CLÉS :**Avortement, Afrique,
Amérique latine**RELATIONS AVEC LES
MÉDIAS :**GAËLLE COURCOUX
+33 (0)1 48 03 75 19
presse@ird.fr**INDIGO,
PHOTOTHÈQUE DE
L'IRD :**DAINA RECHNER
+33 (0)1 48 03 78 99
indigo@ird.fr
www.ird.fr/indigo

reproductifs des femmes, vingt d'entre eux ont légèrement amélioré le cadre légal de l'avortement. Mais dans les faits, il ne s'agit que de progrès relativement limités, la pratique étant le plus souvent admise pour des raisons strictement médicales. Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, les conditions légales d'accès à l'avortement se sont par ailleurs dégradées, devenant plus restrictives dans quatre pays d'Afrique. Le Congo, le Malawi et le Swaziland ne l'autorisent désormais que dans le seul but de sauver la vie de la mère. L'Algérie ne l'accepte que sous cette condition et pour préserver la santé physique ou mentale de la femme, tout comme 17 pays sur 41 en Amérique latine et dans la Caraïbe. En 2006, six autres pays (Chili, Salvador, Honduras, République Dominicaine, partie néerlandaise de Saint-Martin, Nicaragua) interdisent toujours cet acte. Dans ces pays, des groupements féministes et une organisation civile de femmes catholiques (les « Catholiques pour le droit à décider »), luttent pour la dépénalisation de l'avortement. Mais ces mouvements doivent faire face aux positions conservatrices des institutions, des associations et même des professionnels de santé qui s'opposent parfois à la légalisation de l'avortement pour des raisons éthiques ou religieuses. Les chercheuses ont également tenté

de mieux cerner le profil des femmes qui ont recours à l'avortement. Si cette pratique concerne *a priori* toutes les femmes en âge de procréer, les adolescentes restent les plus touchées par les pratiques à risque. L'absence de reconnaissance de leur sexualité, voire son interdiction pure et simple, compliquent en effet leur accès à la contraception, faisant de l'avortement une pratique assez fréquente chez les jeunes femmes. Reste qu'en Afrique, comme en Amérique Latine et dans la Caraïbe, les données scientifiques sur cette question sont encore très lacunaires. Or, une meilleure connaissance de la situation est indispensable pour **définir des politiques de santé adaptées, permettre une révision de la législation en matière d'avortement et sensibiliser les différents acteurs sociaux aux conséquences sanitaires et sociales que peut engendrer un cadre juridique qui pénalise l'avortement**. Si les pratiques à risque accentuent sensiblement la mortalité maternelle, l'accès limité à l'avortement et le non respect des droits reproductifs en font également un problème d'injustice sociale.

Rédaction DIC – Grégory Fléchet



Manifestation pour le droit à l'avortement sur la grande place de Mexico.

© Católicas por el derecho a decidir

Grégory Fléchet, coordinateur

Délégation à l'information et à la communication

Tél. : +33(0)1 48 03 76 07 - fax : +33(0)1 40 36 24 55 - fichesactu@ird.fr